

# REGLEMENT INTERIEUR

## **Le fonctionnement général de la structure :**

### **Les horaires et périodes d'ouverture :**

L'accueil des enfants se fera chaque jour dans la salle polyvalente, dès 9 heures.

Les sorties des enfants se feront également dans cette salle ou dans la cour de l'école à 17h30.

Les sessions seront ouvertes :

- Pour les petites vacances, l'ALSH se déroulera la première semaine uniquement.
- Il n'y aura donc pas d'ALSH les deuxièmes semaines des petites vacances.
- Pour les grandes vacances, l'ALSH se déroulera les trois premières semaines des vacances et uniquement au mois de juillet.
- Pas d'ALSH durant la période de Noël, ni au mois d'août.

### **Les modalités d'accueil à l'arrivée et au départ de l'enfant :**

Dès 8h00, une garderie sera proposée pour accueillir les enfants. Il s'agit là d'un temps effectué par les ATSEM, dans les locaux de l'école. La garderie est gratuite.

Un accueil échelonné de 9h00 à 9h30, permettra aux enfants d'arriver selon leurs rythmes et leurs envies.

Les enfants ne partiront qu'avec des personnes mentionnées dans la fiche de renseignement. Les parents se devront de prévenir la directrice ou les animateurs en cas de changement.

Pour qu'un enfant puisse être récupéré avant l'heure de fermeture, les parents devront remplir le formulaire de décharge de responsabilité fourni par la directrice.

Une carte d'identité pourra être demandée aux personnes qui viennent rechercher un enfant et dont nous ne connaissons pas l'identité.

### **Journée type :**

8h00 – 9h00 : Garderie

9h00 – 12h00 : Accueil (avec un accueil échelonné jusque 9h30)

12h00 – 13h30 : Pause méridienne

13h30 – 17h30 : Accueil

Selon les sorties extérieures programmées, les enfants seront amenés à arriver avant 9h00 et repartir après 17h30.

### **Les modalités de prise en charge en cas de maladie de l'enfant :**

Aucun médicament ne sera donné à un enfant sans ordonnance médicale.

Dans l'hypothèse qu'un enfant doit prendre des médicaments durant le séjour, en aucun cas il les gardera en sa possession.

Si un enfant est amené à quitter la structure avant l'heure notée ci-dessus, les parents ou la tierce personne devra remplir le registre des décharges.

Si un enfant présente des signes de mal-être, il sera mis à l'écart des autres enfants et à vue des animateurs, sur un lit prévu à l'infirmerie.

Dans tous cas d'urgence, les parents seront avertis ainsi que les secours.

### **Le droit à l'image :**

Dans le dossier d'inscription, les parents doivent remplir la partie concernant les droits à l'image.

### **Objets de valeurs et vêtements :**

Il est recommandé aux parents de mettre à leurs enfants des vêtements marqués à leur nom et adaptés aux activités de l'ALSH.

Il est indispensable de fournir la protection nécessaire (lunettes, crème solaire, chapeaux, casquettes, vêtements de pluie,...), en fonction des conditions climatiques.